

VIVRE SA TRANSITION TOUT EN TRAVAILLANT

VOUS! En prenant des décisions sur votre transition au travail, il est important de réfléchir à toutes étapes que vous aimeriez franchir pour créer un plan réalisable et qui pourra vous aider. Une fois établie, ce plan ne devrait pas être considéré comme immuable; vous devriez pouvoir le réviser et le modifier avec votre employeur au cours de tout le processus.

RÉFLÉCHISSEZ À TOUTES LES ÉTAPES QUE VOUS AIMERIEZ FRANCHIR POUR CRÉER UN PLAN RÉALISABLE ET QUI POURRA VOUS AIDER.

QUELQUES POINTS À CONSIDÉRER EN CRÉANT VOTRE ÉCHÉANCIER

QUAND PARTAGER VOTRE DÉCISION?
À quel moment aimerais-je rendre cette décision publique?

LE DIRE INDIVIDUELLEMENT?

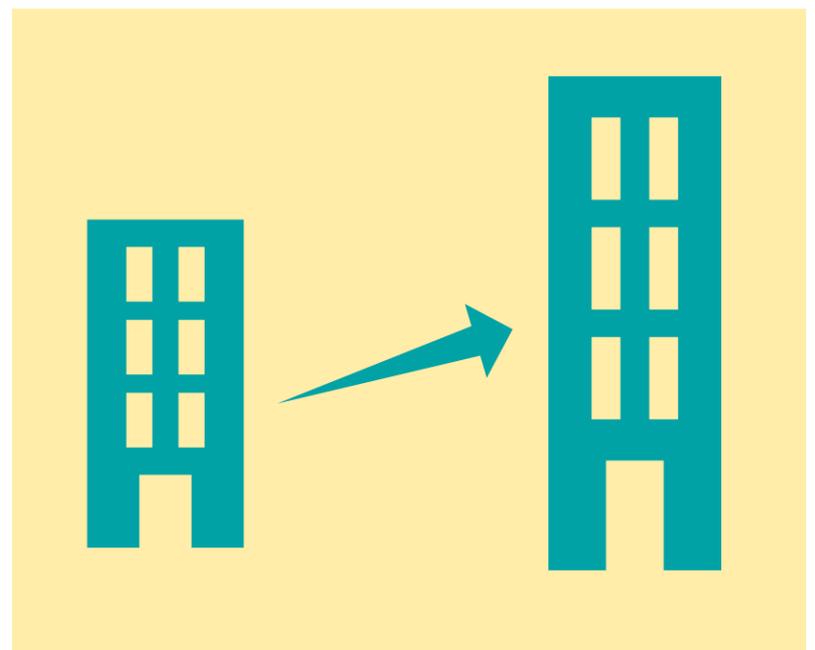
Y a-t-il des collègues, de la clientèle ou d'autres personnes à qui j'aimerais le dire personnellement?

ANNONCER VOTRE DÉCISION?

Comment aimerais-je annoncer ma décision de faire la transition?

PRENDRE UN CONGÉ?

Vais-je subir des interventions qui m'obligeront à m'absenter du travail et à prendre congé? Quand serai-je en mesure de le faire?



SI VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LIEU DE TRAVAIL...

La personne qui vous supervise doit déployer tous les efforts nécessaires pour que vous puissiez aller vers un lieu de travail situé à une distance appropriée. Après votre transfert votre vie privée et la confidentialité de votre dossier devront aussi être respectés. Le choix de parler de votre transition ou de votre identité vous appartient par la suite.